



# Commune de DORTAN (01590)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026 N° 2026-021

5. Institutions et vie politique  
5.3 – Désignation de représentants

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 18

Date de la convocation :

25 mars 2026

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 02/04/2026
- affichage du 02/04/2026 au 01/06/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

**PRESENTS :** CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÏTRE Séverine – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – DALPHIN Marlène - PIVARD Michel – DAVID-HENRIET Christophe – BOUVIER SERRAND Coralie

**EXCUSES/ABSENTS :** DURET Janine (pouvoir à BOUVIER SERRAND Coralie) – LAMBERT Yves (pouvoir à COLOMB Pascal) – COLLOMB Mariane

**Secrétaire de séance :** Romain RODIA

### OBJET :

**NOMINATION DES  
REPRESENTANTS DES  
COLLECTIVITES  
MEMBRES DE L'AGENCE  
FRANCE LOCALE**

VU le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

VU la délibération n°2023-035 di 26 juin 2023 approuvant l'adhésion de la Commune de Dortan au Groupe Agence France Locale ;

CONSIDERANT que suite aux dernières élections municipales du 15 mars dernier, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **DESIGNE** M. Lionel CORNATON en sa qualité de Maire et Mme Sandrine FACCHINETTI en sa qualité d'Adjointe au Maire déléguée aux Finances, en tant que représentants titulaire et suppléant de la Commune de Dortan à l'assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale.
- **AUTORISE** le représentant titulaire de la commune de DORTAN ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,  
Lionel CORNATON



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES MEMBRES DE  
L'AGENCE FRANCE LOCALE

.....  
Date de décision: 31/03/2026

Date de réception de l'accusé 02/04/2026  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEL2026021

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260331-DEL2026021-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DELIB 2026021 DU 31032026 NOMINATION REPRESENTTS AFL.pdf (  
99\_DE-001-210101481-20260402-DEL2026021-DE-1-1\_1.pdf )